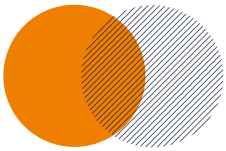




Règlement de participation



PARCOURS **REBOOST** **ENTREPRISES**

#Construire son plan de relance



Règlement

Article 1 - Objet du parcours

Le parcours Reboost Entreprises est un accompagnement renforcé de **30 heures** s'appuyant sur une méthodologie de soutien **individuel** (12 heures) et **collectif** (18 heures) dont l'objectif principal est de favoriser la relance d'activité de PME du Val-de-Marne suite à la crise économique engendrée par le Covid-19. Les accompagnements seront réalisés par les consultants sélectionnés par la CCI94 par consultations.

Le parcours Reboost Entreprises proposé par la CCI Val-de-Marne et ses partenaires (Direccte Val-de-Marne, Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Est Marne&Bois) s'appuie sur les accompagnements suivants :

INDIVIDUEL

1H30 Diagnostic stratégique 360° *	7H30 Coaching stratégique	3H00 Coaching experts**
---	--	--------------------------------------

* Analyse du modèle économique de l'entreprise et priorisation des axes sensibles

** Coaching renforcé en RH/management ou transformation digitale ou gestion financière

COLLECTIF

3 Webinars experts	3 Ateliers experts	3 Ateliers co-développement*
---------------------------------	---------------------------------	---

* Atelier de résolution de problématiques professionnelles mobilisant l'intelligence collective du groupe (5 dirigeant(e)s)

Les objectifs du parcours sont les suivants :

- Favoriser la sécurisation, la pérennisation et le développement des entreprises par la montée en compétence de leurs dirigeants sur les thématiques structurantes
- Maintenir les emplois et favoriser l'attractivité des entreprises pour attirer de nouveaux talents
- Accélérer la relance d'activité et le développement du chiffre d'affaires des entreprises



Règlement

Article 2 - Les conditions d'entrée

Les cibles prioritaires de ce programme sont les entreprises de plus de 10 salariés dont les résultats de l'entreprise étaient positifs avant Covid-19 et dont la résistance à la crise et l'impact sur l'emploi local sont avérés.

Le nombre de bénéficiaires est limité à 90 entreprises (soit 30 entreprises par territoire : Grand Orly Seine Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Est Marne & Bois)

Un comité de sélection examinera les dossiers de candidature tout au long de l'appel à candidature.

La CCI Val-de-Marne et les partenaires du parcours se réservent le droit d'appliquer des critères complémentaires de priorité (ex : entreprises dont le secteur d'activité est très impacté, etc.).

Les décisions du comité sont souveraines et ne font l'objet d'aucun recours.

L'entrée dans le parcours Reboost est conditionnée aux critères d'éligibilité suivants :



PME

- 10 à 249 salariés
- 3 ans et plus
- Indépendante d'un grand groupe



Siège social dans le **Val-de-Marne***



Situation financière **saine** en 2019



Impacts **significatifs** durant la crise sanitaire



Avoir sollicité du **chômage partiel** durant la crise sanitaire

**5 entreprises pourront être basées dans l'une des 6 villes du département de l'Essonne sur le territoire Grand Orly Seine Bièvre*



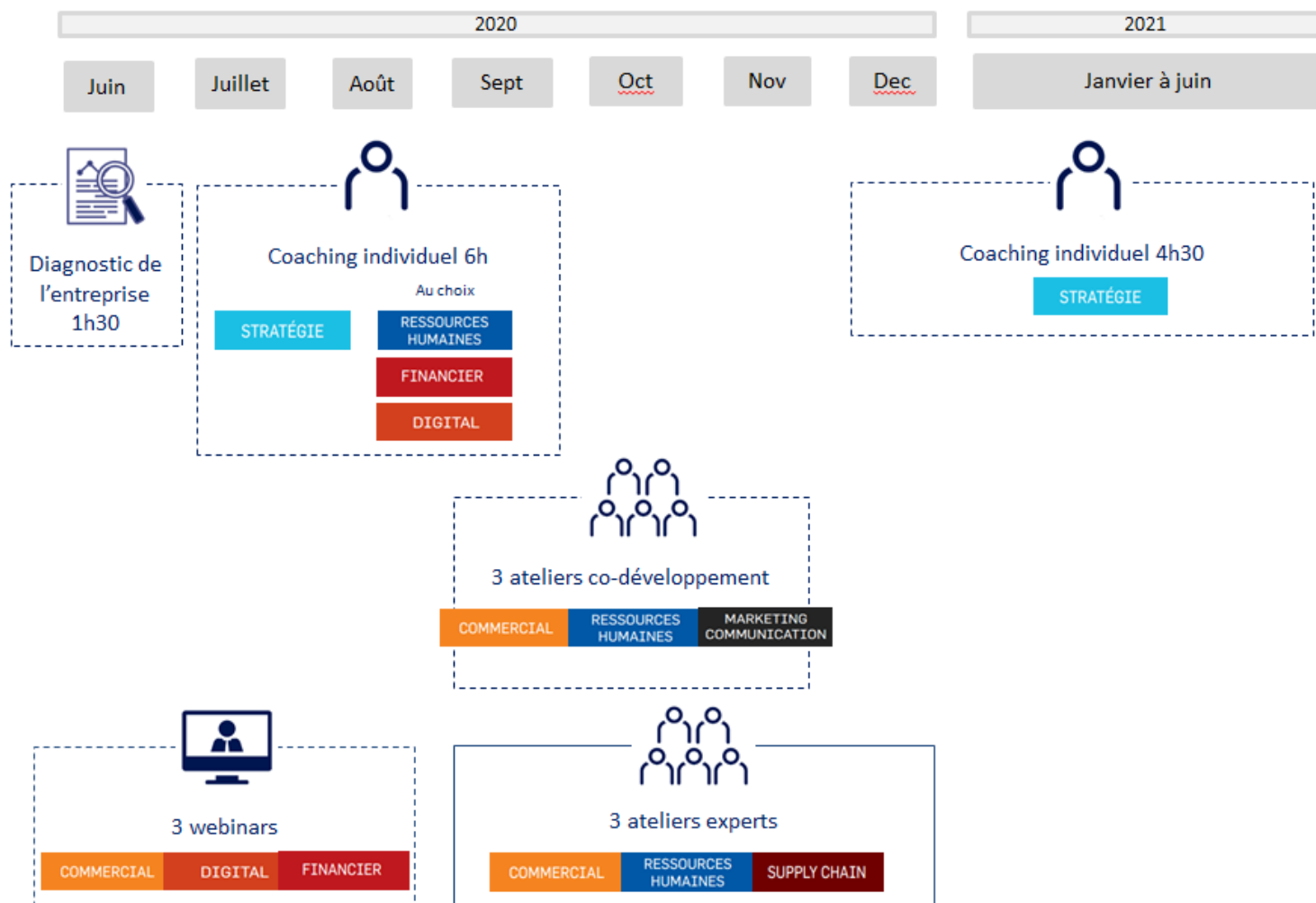
Règlement

Article 3 - Durée du parcours

Le parcours Reboost Entreprises s'étend sur une durée de 6 mois avec un accompagnement renforcé principalement et 6 mois de coaching de suivi post Parcours :

- Juin à décembre 2020 : 27 heures (9h en individuel et 18 heures en collectif)
- Janvier à juin 2021 : 3 heures (individuel)

Calendrier prévisionnel :





Règlement

Article 4 - Contenu du parcours

Durant le parcours, un ensemble de thématiques structurantes pour l'entreprise seront abordées :



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- Sécuriser son entreprise avec une stratégie pérenne même en temps de crise
- Vers une entreprise plus durable et responsable pour s'adapter à tout changement
- Construire sa stratégie de relance avec efficacité, amélioration et différenciation



RH - MANAGEMENT - EMPLOI

- Développer sa marque employeur pour être plus attractif
- Sécuriser ses emplois et attirer de nouveaux talents
- Développer un mode de management durable



COMMERCIAL

- Consolider un plan de reprise commerciale
- Sécuriser ses relations clients/fournisseurs
- Renforcer sa posture commerciale



TRANSFORMATION DIGITALE

- Développer une stratégie numérique adaptée à son entreprise
- S'approprier les nouvelles tendances digitales
- Intégrer la digitalisation dans ses processus
- Maîtriser et renforcer sa présence en ligne



GESTION FINANCIÈRE

- Sécuriser sa gestion financière
- S'équiper d'outils de pilotage performants
- Repérer les leviers court/moyen/long terme à activer



SUPPLY CHAIN

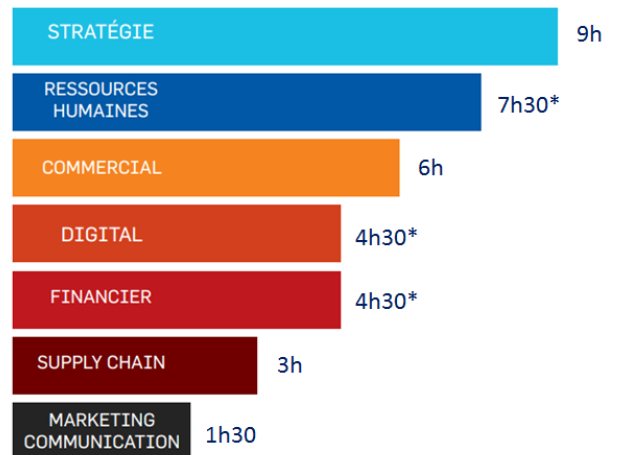
- Optimiser et sécuriser son cycle achat-vente
- Améliorer sa gestion des stocks
- Anticiper tout risque éventuel de rupture



MARKETING - COMMUNICATION

- Repenser son modèle économique et son positionnement marché
- Communiquer pendant et après une crise

Volumes d'heures par thématique**



*Au maximum, en fonction de la thématique choisie dans le cadre du coaching expert de 3h

**Ces volumes seront complétés par des experts internes cci (financement, juridique, RH, marketing/communication, intelligence économique)



Règlement

Les rendez-vous individuels seront programmés en concertation avec l'entreprise bénéficiaire, la CCI Val-de-Marne et le consultant extérieur.

Le calendrier des rencontres collectives sera communiqué à l'entrée du parcours et les rencontres seront organisées de la façon suivante :

- Les ateliers de co-développement se dérouleront à distance par groupe de 5 dirigeants,
- Les webinars se dérouleront à distance avec l'ensemble des entreprises sélectionnées dans le parcours Reboost (90 entreprises)
- Les ateliers experts se dérouleront en présentiel par groupe de 15 dirigeants dans des conditions respectant les mesures de sécurité sanitaire en vigueur.

En fonction des problématiques des entreprises, la CCI Val-de-Marne, en concertation tripartite avec le consultant et le client, se réserve la possibilité d'ajuster le contenu des accompagnements.

Article 5 - Coût du parcours

Le coût du parcours par entreprise s'élève à 3 464 € TTC.

La Direccte du Val-de-Marne, les Etablissements Publics Territoriaux et la CCI Val-de-Marne ont décidé de couvrir la totalité de ce coût financier, permettant ainsi aux adhérents de bénéficier d'un accompagnement gratuit afin de conserver leur capacité financière dans d'autres champs d'action utiles au rebond de l'entreprise. Les autres frais dont les repas et boissons ne sont pas pris en charge dans le cadre du parcours.

Article 6 - Engagements de l'entreprise

Les dirigeant(e)s s'engagent à suivre le parcours d'accompagnement individuel et collectif dans son intégralité (coaching, webinars, ateliers semi-collectifs et collectifs).

En intégrant le parcours d'accompagnement, les dirigeant(e)s auront pour objectif de favoriser, tant que possible, le maintien de l'emploi et la création de nouveaux emplois.



Règlement

Article 7 - Appel à candidature

L'appel à candidatures démarre le 25 mai et se termine le 24 juin 2020 à 17h00.

Process de sélection



Parcours Reboost
Entreprises
Dès réception des pièces
justificatives

Réception du dossier de
candidature

- Règlement sous PDF
- Candidature sous Google Form

Vérification
éligibilité
et analyse financière
du dossier

Comité de sélection
cci94/ept/Direccte

Les entreprises retenues devront fournir les pièces justificatives suivantes : extrait Kbis de moins de 3 mois, 3 dernières liasses fiscales de l'entreprise, justificatif de chômage partiel sollicité durant la crise sanitaire.

Article 8 - CNIL

Vos données personnelles peuvent être enregistrées dans l'outil de gestion de la relation client de la CCIR. Sauf avis contraire de votre part, ces données seront conservées mais ne seront pas cédées à des tiers. En vertu de la loi informatique et liberté (article 34), vous disposez d'un droit d'accès aux données qui vous concernent auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr et d'un droit de modification ou de suppression auprès de reboost94@cci-paris-idf.fr et en cas de difficultés auprès de cpdp@cci-paris-idf.fr



Règlement

Article 9 - RGPD

«Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données et dans le cadre et les limites posées par ces textes, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou effacer.

Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données personnelles et, si vous avez consenti à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de retrait que vous pouvez exercer en contactant aolivieri@cci-paris-idf.fr ou, en cas de difficulté, le délégué à la protection des données personnelles à l'adresse : cpdp@cci-paris-idf.fr.

En dernier lieu, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 »